

## Acte d'avocat

Quel est l'intérêt de "l'acte d'avocat" pour un particulier ?

Jérôme PRADEL (courriel)  
L'acte d'avocat est un acte créateur de droit. Le contreseing de l'avocat présente plusieurs avantages pour un particulier.

Cet acte constate l'accord des parties sur n'importe quel sujet et n'est soumis à aucun formalisme ni à un tarif fixé par l'Etat. Les signatures et la date sont certifiées, il devient donc opposable à chaque partie qui ne peut, de ce fait, renier son engagement. Qu'il soit complexe (achat d'une maison) ou plus simple (problème de voisinage), l'acte couvre tous les domaines, notamment le droit social ou le droit commercial, en s'adaptant à tous les sujets.

Le contreseing de l'avocat certifie la validité juridique. En cas de conflit, le client est assuré que l'accord conclu sera conforme aux règles de droit et reconnu par les juridictions. Bénéficiant de la garantie d'un professionnel solvable de par son assurance obligatoire jusqu'à dix ans après la signature, le client pourra, en cas de vice, rechercher la responsabilité de son avocat.

Enfin, le particulier est éclairé dans son consentement. En intervenant seul, l'avocat sera le conseil des deux parties qui, ainsi informées, concluront un acte valide, en pleine conscience de leurs engagements respectifs : le contrat sera donc équilibré. En cas de prêt ou de cautionnement, par exemple, le particulier connaîtra précisément la portée de ses obligations.

M<sup>r</sup> François-Régis VERNHET

En partenariat avec

